



**Mairie de Recques-sur-Hem**

**75 rue de la Chapelle**

☎ 03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : [mairie.recques@orange.fr](mailto:mairie.recques@orange.fr)

Rédaction : B. Vandebavière, D. Robe, B. Coupigny, G. Louguet

**Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :**

**Lundi**  
14 h à 16 h

**Mardi**  
17 h à 19 h

**Jeudi**  
14 h à 16 h

**Vendredi**  
14 h à 16 h

### **RÉUNION DE CONSEIL DU 14 MARS 2017**

**Excusés** : B. Coupigny, D. Henquez qui ont donné pouvoir à S. Tanfin et G Louguet, C. Prudhomme, D. Péron.

#### **COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Mme Bastien présente les résultats de l'exercice 2016.

Fonctionnement	Dépenses	Report et recettes 2016
	350 075,74	501 378,97
Investissement	329 848,76	281 589,24
Totaux	679 924,50	782 968,21
<b>Excédent</b>		<b>102 993,71</b>

M le Maire précise qu'à ce résultat, il faudra retrancher 62 500 € correspondant au prêt relais contracté pour les travaux 2015-2016 et ajouter le solde de la DETR soit 24 477.47 € et les subventions auprès de la CAF, de la CCRA et de la FDE soit environ 33.000 €

Le Compte de gestion présenté ainsi que le compte administratif de la commune présentant des résultats identiques sont adoptés à l'unanimité.

#### **SUBVENTION POUR LES SÉQUENCES DE TAP : FÉVRIER-AVRIL**

Depuis leur création une subvention de 450 € est accordée aux associations locales les animant. En l'occurrence pour ces séquences : Team Family Passion, DSAR et Club de l'Amitié.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Comme annoncé précédemment, le revêtement de la rue de la baronne de Draëck sera refait avec création d'une bande piétonnière pour rejoindre celle qui traverse la Résidence 62-59. Ainsi le trajet reliant le pont TGV jusque la Mairie sera aménagé et éclairé.

Rue du Canon : après busage du fossé le long des habitations, il sera procédé à la modification du virage serré, et au curage d'un fossé. On terminera par la réfection du revêtement.

Lors des crues de la Hem, afin de restreindre les débordements sur la RD 217, une modification du rejet des eaux pluviales sera réalisée.

Total de ces travaux : 41 351€ HT

#### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX À L'ÉGLISE PROGRAMMÉS EN 2018 ET 2019**

L'obtention de subventions par la Région et le Département est conditionnée par le respect d'utilisation de techniques anciennes. Une estimation a été demandée à M Dewert, architecte pour : réfection d'une moitié de la toiture de l'église, de la totalité de la toiture de la sacristie, peinture intérieure et entretien de l'orgue. Elle s'élève à un maximum de 250 000 € HT sur laquelle nous pouvons bénéficier de 70 % de subventions auxquels s'ajoutera une aide parlementaire de 8000 € sollicitée auprès de M Rapi, sénateur. La part maximale communale pour ces travaux sera de l'ordre de 70 000 € répartis sur les 2 prochains budgets. Afin d'obtenir les aides sollicitées, nous devons d'ores et déjà nous inscrire pour 2018. Délibération adoptée.

## **CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT POUR UNE COMMANDE GROUPEE DE SEL DE DÉNEIGEMENT**

Le conseil départemental demande si nous sommes intéressés par cette offre. Compte tenu de la faible quantité utilisée, le conseil n'est pas intéressé par cette offre.

## **PARTICIPATION EN PRÉVOYANCE POUR NOS EMPLOYÉS COMMUNAUX (MAINTIEN DE SALAIRE ET ÉVENTUELLEMENT CAPITAL DÉCÈS.**

La commune porte sa participation de 5 à 10 € par mois pour nos 3 employés titulaires.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Elections présidentielles 23 avril et 7 mai et législatives 11 et 18 juin**

Pour les présidentielles les bureaux seront ouverts de 8 h à 19 h.

Par contre pour les législatives de 8 h à 18 h

**Chaque électeur inscrit sur nos listes électorales recevra bientôt une nouvelle carte d'électeur.**

**Si vous ne vous êtes pas inscrit avant le 31 décembre 2016 sur la commune, vous ne pourrez voter à Recques-sur-Hem. Rapprochez-vous de la commune où vous étiez inscrit avant votre déménagement.**

### **Carte nationale d'identité**

Depuis le 14 mars, il faudra se rendre dans un centre de recueil agréé pour faire vos demandes de CNI ou renouvellement. Les centres les plus proches sont : Ardres, Calais ou Saint-Omer.

Aussi, nous vous informons que la commune d'Ardres, équipée d'un dispositif de recueil des demandes, recevra exclusivement les usagers durant les permanences ouvertes aux jours et heures suivants :

- Lundi de 10h30 à 12h
- Mercredi de 10h30 à 12h et de 14h à 16h
- Vendredi de 10h30 à 12h

Il vous faudra également faire une **pré demande en ligne** (<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>)

Nous vous précisons également qu'il n'existe aucune contrainte territoriale et que tout administré peut se rendre dans toutes les mairies dotées de dispositifs, soit pour les plus proches : Calais, Saint-Omer, Fauquembergues, Boulogne, Marquise, Desvres.

**Transfert des cycles au sein du RPI** : Il se fera début juillet dès la fin des cours.

### **Centre aéré de Muncq Nieurlet**

La fréquentation de ce centre chutant de façon drastique dans sa 4<sup>ème</sup> semaine, début août, en conséquence, la durée sera ramenée aux 3 semaines de juillet.

### **Recques « Hem la Fête »**

Lors de sa dernière Assemblée Générale, l'association a proposé de participer au financement de plusieurs opérations :

- Amélioration des éclairages de Noël sur la mairie et la salle des fêtes et dans les rues.
- Plantation d'arbustes décoratifs le long du terrain de football côté de la RD 217
- Lancer l'opération Incroyables Comestibles (voir détail sur site communal)
- Aide pour l'achat d'instruments au profit de l'école de Musique
- Aider la Médiathèque dans le cadre du 10<sup>ème</sup> anniversaire de sa création.
- Prise en charge des frais d'animation du Repas des Aînés.

Le Conseil exprime ses plus vifs remerciements à cette dynamique association.

### **Bonnes nouvelles pour la commune**

Une quinzaine de maisons nouvelles recensées auxquelles il faut ajouter les projets de 2 créations de commerce.

### **Inscriptions scolaires – Rentrée 2017**

*Pensez à inscrire dès aujourd'hui votre enfant pour la rentrée scolaire 2017-2018. Les demandes d'inscription sont recevables en mairie jusqu'au 31 mai. Merci de vous munir du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et du certificat de radiation en cas de changement d'école.*